

## Directives formation BILI BFB Biel-Bienne – C – à partir de l'été 2026

### **1. Inscription**

- Jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2026.
- Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, il sera procédé par ordre d'arrivée des inscriptions.
- Confirmation de l'inscription aux apprenti·e·s BILI et à l'entreprise formatrice.

### **2. Début**

- Début dans les classes BILI (DCO B) après les vacances d'été (max. 2 semaines plus tard).

### **3. Entrée en cours de formation**

- La première possibilité d'entrée après le début de la formation se situe après la détection précoce (1<sup>er</sup> novembre) en cas de très bonnes notes (resp. A) dans le DCO B et dans le DCO D. L'entrée se fait après un entretien avec le/la maître/sse de classe, l'entreprise formatrice et l'apprenti·e, ainsi que sur recommandation du/de la maître/sse de classe et de l'enseignant·e dans le DCO B.
- Deuxième et dernière possibilité d'entrée au 2<sup>ème</sup> semestre.

### **4. Sortie**

- Première possibilité de sortie après la détection précoce (1<sup>er</sup> novembre), p. ex. en raison de notes insuffisantes, e.a.
- La sortie se fait par le biais d'un entretien (maître/sse de classe, apprenti·e et entreprise formatrice) et par écrit, par courriel, à la direction de l'école, à l'entreprise formatrice et au/à la maître/sse de classe.
- Ensuite, la sortie est possible à la fin de chaque semestre par le biais d'un entretien (maître/sse de classe, apprenti·e et entreprise formatrice) et d'un courriel adressé à la direction de l'école, à l'entreprise formatrice et au/à la maître/sse de classe.

### **5. Evaluation**

- Questionnaire aux apprenti·e·s BILI (env. fin juin).

### **6. Principes de base**

- L'offre est facultative et nécessite l'accord des apprenti·e·s et de l'entreprise formatrice.
- Elle n'entraîne pas de charge de travail supplémentaire pour les formateurs/trices.
- Les jours d'école habituels sont maintenus.
- Les apprenti·e·s choisissent eux-mêmes la langue d'examen (tests et examen final).
- Il n'y a pas de coûts supplémentaires pour les apprenti·e·s et l'entreprise.
- Les apprenti·e·s reçoivent à la fin un document officiel de la BFB (certificat).